



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

M. le juge Sang-Hyun Song
Président de la Cour pénale internationale

*Allocution prononcée lors de la
23^e séance d'information à l'intention du corps diplomatique*

*La Haye
29 mai 2013*

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir de vous accueillir à la 23^e séance d'information organisée par la CPI à l'intention du corps diplomatique, et je vous remercie de votre présence parmi nous.

Les attentes de la communauté internationale vis-à-vis de la CPI sont plus élevées que jamais et pour préserver sa crédibilité, notre institution doit impérativement se montrer capable de relever les défis — de plus en plus grands — auxquels elle est confrontée.

À cet égard, l'année 2013 se révèle tout aussi décisive. Ainsi :

1. la Cour tiendra une audience de confirmation des charges dans l'affaire concernant Bosco Ntaganda, qui a été récemment transféré à La Haye ;
2. elle rendra la décision relative à la confirmation des charges dans l'affaire *Gbagbo* ;
3. les procès s'ouvriront dans les deux affaires découlant de la situation au Kenya ;
4. la Défense devrait conclure la présentation de ses moyens dans l'affaire *Bemba* ;
5. au moins un autre jugement sur le fond devrait être rendu ; et
6. la Chambre d'appel poursuivra l'examen de ses deux premiers appels sur le fond.

Je commencerai par revenir sur les derniers développements judiciaires survenus à la Cour depuis la séance d'information précédente, tenue en septembre 2012, puis je passerai à certains des défis qui nous attendent dans les mois qui viennent.

Pour ce qui est de la Section préliminaire tout d'abord, Bosco Ntaganda a été transféré au siège de la Cour en mars dernier après s'être rendu volontairement à l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Rwanda. Il était recherché par la Cour en vertu d'un mandat d'arrêt délivré dès août 2006 pour des crimes commis dans le district de l'Ituri depuis le 1^{er} juillet 2002. L'ouverture de l'audience de confirmation des charges devant la Chambre préliminaire II est prévue pour le 23 septembre prochain.

Toujours au stade préliminaire, l'affaire contre Laurent Gbagbo, dans le cadre de la situation en Côte d'Ivoire, suit son cours. L'audience de confirmation des charges s'est tenue en février dernier et la décision y afférente est attendue ce mois de juin. Les enquêtes menées par le Procureur dans le cadre de cette situation se poursuivent et pourraient conduire, en temps voulu, à l'arrestation de nouveaux suspects. En particulier, le mandat d'arrêt émis à l'encontre de l'épouse de Laurent Gbagbo, Simone Gbagbo, a été rendu public le 22 novembre dernier, à la suite de la levée des scellés, mais il n'a toujours pas été exécuté.

Les enquêtes se poursuivent également au Mali, dans le cadre de la huitième situation dont la Cour a été saisie. Je suis certain que Madame le Procureur vous en parlera plus en détail dans quelques instants.

Enfin, s'agissant de la Libye, les mandats d'arrêt délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Saïf Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al-Senussi n'ont toujours pas été exécutés. Ils sont tous deux actuellement détenus en Libye, les autorités libyennes ayant fait connaître leur intention de les poursuivre devant les juridictions nationales. Ces autorités nationales ont

soulevé une exception d'irrecevabilité de l'affaire en ce qui concerne Saif Al-Islam Qadhafi, en vertu de l'article 17 du Statut de Rome, et la Chambre préliminaire se prononcera sous peu. Les autorités libyennes ont également contesté la recevabilité de l'affaire en ce qui concerne Abdullah Al-Senussi.

S'agissant à présent des activités de la Section de première instance, la Chambre de première instance II a prononcé le 21 novembre dernier la disjonction d'instances relativement aux charges portées contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui. Le 18 décembre, soit moins d'un mois plus tard, la Chambre prononçait l'acquiescement de Mathieu Ngudjolo Chui de toutes les charges portées contre lui. Le procès de Germain Katanga se poursuit, et un jugement est attendu dans l'année.

Dans l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba, la présentation des moyens de la Défense est en cours et se poursuivra cet été.

Le procès contre Abdallah Banda et Saleh Jerbo est en cours de préparation. La Chambre de première instance en a fixé l'ouverture au 5 avril 2014. En avril dernier, la Cour a été informée que Saleh Jerbo avait été tué au Darfour-Nord ; elle attend actuellement la confirmation officielle de ce décès.

Concernant la situation au Kenya, la Chambre de première instance V a décidé, le 6 mai dernier, de repousser l'ouverture du procès de William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang, qui était initialement prévue pour le 28 mai. C'est la Chambre de première instance V (a), nouvellement constituée, qui fixera une nouvelle date pour l'ouverture du procès.

Dans l'affaire concernant Uhuru Kenyatta, découlant elle aussi de la situation au Kenya, la Chambre de première instance V (b), nouvellement constituée, examine pour l'heure les conclusions des parties concernant la modification de la date d'ouverture du procès. Le 11 mars, le Procureur avait informé la Chambre de son intention de retirer les charges portées contre Francis Muthaura, coaccusé de M. Kenyatta.

En ce qui concerne la Section des appels, la Cour ayant rendu l'année dernière ses premiers jugements, respectivement dans les affaires concernant Thomas Lubanga Dyilo et Mathieu Ngudjolo Chui, la Chambre d'appel examine pour la première fois des appels sur le fond, sur la peine et, dans l'affaire Lubanga, sur les réparations en faveur des victimes.

J'en viens maintenant à certains éléments nouveaux dans l'administration de la Cour.

S'agissant de l'administration judiciaire de la Cour, la Présidence a réalisé d'importants progrès en matière de coopération avec les États parties dans le cadre du projet visant à tirer de l'expérience passée des enseignements permettant d'améliorer l'efficacité des procédures judiciaires, dans le plein respect des droits de l'ensemble des parties et des participants aux procédures. Ce projet, nous y travaillons en étroite collaboration avec le groupe d'étude auquel l'Assemblée des États parties a confié la question de la gouvernance, qui est présidé par S.E. l'Ambassadeur de Suède, M. Emsgård. Dans ce groupe, les travaux relatifs à la rapidité des procédures judiciaires sont conjointement organisés par Thomas Henquet et Cary Scott-Kemmis, conseillers juridiques respectivement du Ministère néerlandais des affaires étrangères et de l'ambassade d'Australie.

La Cour est tout aussi active dans le cadre des travaux du groupe d'étude consacrés au processus budgétaire de la CPI, qui sont organisés par le conseiller juridique de l'ambassade d'Allemagne, M. Klaus Keller. La volonté de la Cour de participer utilement à cette réflexion grâce à un dialogue franc, ouvert et transparent avec le groupe d'étude n'a pas faibli. Permettez-moi d'ajouter ici une brève remarque au sujet de la 11^e session de l'Assemblée des États parties, tenue en novembre dernier. Aussi bien en amont des réunions de l'Assemblée que lors des réunions elles-mêmes, les discussions budgétaires ont marqué des progrès notables par rapport à l'année précédente. Je me réjouis particulièrement de l'esprit de transparence accrue et de la meilleure compréhension des besoins pratiques de la Cour qui ont caractérisé ces travaux.

Je souhaiterais par ailleurs dire un mot concernant les locaux permanents de la Cour. Comme vous le savez, nous avons posé le mois dernier la première pierre de nos nouveaux locaux. Je suis heureux de constater que le Comité de contrôle de l'Assemblée des États parties, présidé par le conseiller juridique de l'ambassade d'Italie, M. Roberto Bellelli, a accompli des progrès importants dans la planification et la gestion du projet. De réels progrès ont également été réalisés dans le Programme de transition, en vue du déménagement de la Cour vers ses nouveaux locaux avant la fin de 2015.

Cependant, nous devons tous garder à l'esprit que le fait d'être propriétaire plutôt que locataire des locaux signifie pour la Cour des changements structurels notables dans les coûts de fonctionnement. Nous devons donc procéder à une planification budgétaire minutieuse sur le long terme, afin de pouvoir parer toute difficulté financière future. De même, des fonds suffisants devront être dégagés pour couvrir les coûts liés à la transition des locaux actuels aux nouveaux. Je compte bien entendu sur la coopération efficace et transparente de toutes les parties prenantes.

Pour conclure, je dirai quelques mots sur les défis qui nous attendent.

La Cour et les États parties se trouvent encore dans une période critique et difficile. Certaines des affaires portées devant la Cour sont complexes et délicates, sur les plans aussi bien juridique que politique, et sont sources de défis toujours plus grands.

Les attentes de la communauté internationale vis-à-vis de la CPI sont élevées, et il est crucial, pour préserver la crédibilité du système mis en place par le Statut de Rome, que notre institution se montre à la hauteur des défis.

Dans le même temps, la Cour continue de remplir son mandat dans une conjoncture économique défavorable, dans laquelle les États parties scrutent, avec raison, son budget et ses activités. Il est vital, pour la Cour et le système mis en place par le Statut de Rome, que nous engagions tous ensemble un débat franc, et que nous œuvrions en étroite collaboration et dans un esprit de compréhension mutuelle, à répondre aux besoins de notre institution en matière de ressources, de coopération et d'appui diplomatique pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.